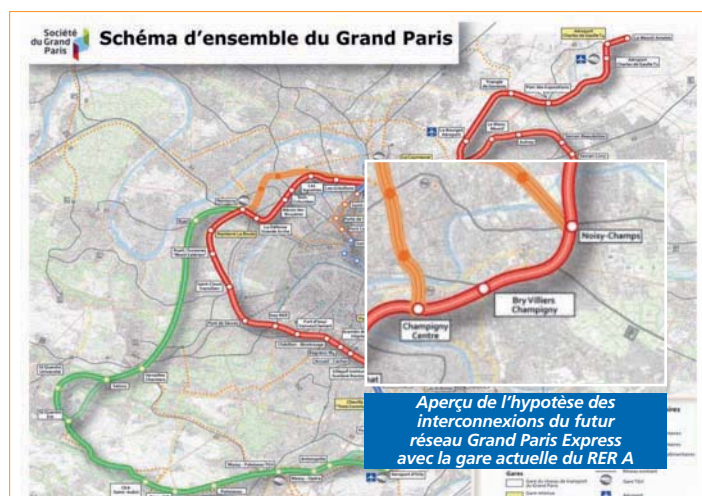




## Le Grand Paris

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,  
parler du « Grand Paris » à Champs-sur-Marne, je le reconnais, n'est pas chose aisée et nous avons pu nous en rendre compte au cours des différentes réunions et rencontres dont j'ai pris l'initiative avec vous. Cependant notre Commune, notre territoire et vous, ses habitants, nous sommes directement concernés par ce projet d'État. Ayant participé à un « séminaire », en Préfecture de région, le 27 septembre dernier, en présence du Ministre Maurice Leroy et du préfet de région Daniel Canepa, je mets à votre connaissance quelques éléments collectés à cette réunion.*



« 2023 est la date prévue de mise en service de l'ensemble du réseau de transport du « Grand Paris ». Cependant, des tronçons pourront être ouverts plus tôt. ». Le Ministre Maurice Leroy.

### LE MÉTRO GRAND PARIS

#### • Un schéma d'ensemble

Le 26 mai 2011, le Schéma d'ensemble du Grand Paris, élaboré à la suite du « Débat public » qui s'est déroulé de septembre 2010 à janvier 2011, a été adopté à l'unanimité du « Conseil de Surveillance de la Société » (du Grand Paris). Le 26 août 2011, a été publié au « Journal officiel de la République Française » le décret d'approbation de ce Schéma d'ensemble.

Plusieurs étapes jalonnent la réalisation du projet :

- dans un premier temps, la constitution du dossier de « Déclaration d'Utilité Publique » s'appuie sur l'ensemble des études aujourd'hui en cours ou prévues : études de faisabilité gares et tunnels, études de trafic, études d'impact environnement et étude d'impact

d'urbanisation, ces deux dernières devant faire l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale ;

- une **enquête publique** se déroulera en Mairie sur le projet en vue de l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique.

#### • Un levier de la dynamique métropolitaine

Le nouveau réseau de transport en est un élément essentiel, qui offre des opportunités d'aménagement et de valorisation urbaine de certains quartiers, de territoires industriels en mutation, de désenclavement et, généralement, de renforcement d'attractivité.

En plus de sa mission de « maître d'ouvrage » du réseau de transport, la Société du Grand Paris peut conduire des opérations d'aménagement ou de construction et elle dispose pour cela de compétences adaptées.

Sur le territoire des communes signataires d'un Contrat de Développement Territorial (C.D.T.), l'établissement public du Grand Paris ne peut conduire de telles opérations que si le Contrat le prévoit...

#### Etude d'implantation de la gare du futur réseau Grand Paris Express



**11,9 milliards pour la modernisation du réseau existant et 20,5 milliards pour le réseau automatique.**

## CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



« ... Dans 18 mois, les « Contrats de Développement Territorial » à l'élaboration desquels nous consacrons toute notre énergie, seront mis en « enquête publique »...

... « Le Grand Paris, c'est d'abord **la vision** d'une métropole ouverte sur le monde et compétitive. « L'Île-de-France connaît aujourd'hui une faiblesse relative de développement alors même qu'elle possède le plus fort potentiel scientifique, universitaire et industriel des régions françaises. L'ambition du Grand Paris est de dynamiser le territoire francilien sur la base de ce fort potentiel, par le développement des infrastructures, de l'emploi et avec la construction de 70 000 nouveaux logements par an ».

« L'aménagement du territoire s'inscrit dans une logique intégrée de « cluster » au sein duquel des acteurs complémentaires se concentrent dans un territoire autour d'une thématique précise... Dix « territoires de projet » sont aujourd'hui identifiés... »

... « Les Contrats sont la traduction territoriale des objectifs du Grand Paris en matière d'urbanisme, de transports, de déplacements, de lutte contre l'exclusion sociale, de développement économique, sportif et culturel, ... Ainsi, la dynamique créée par l'arrivée du réseau de transports est portée par un projet de développement spécifique, élaboré par les collectivités locales. »...

**Daniel CANEPA, Préfet de Région**

## TERRITOIRE DE L'EST PARISIEN - C.D.T. VILLE DURABLE

L'ambition du projet « Cluster Ville durable » est de faire émerger dans l'Est parisien un pôle économique et urbain de « réputation mondiale » centré sur le **développement urbain durable**. Une ambition déclinée en plusieurs objectifs stratégiques.

- Développer un « **pôle compétitif** » au sein de la région capitale dans le domaine des nouvelles technologies environnementales, des nouveaux matériaux et des éco-industries en général...
- Créer un « **Cluster Ville durable** » et du développement urbain autour de la cité scientifique Descartes qui en sera le cœur avec ses 1 200 chercheurs et ingénieurs...
- Réussir au travers d'un tel pôle de **rééquilibrage à l'Est** sur la base de deux conditions, celle de l'existence d'un vecteur économique puissant, celle de la liaison par un réseau de transport performant du territoire à l'international...

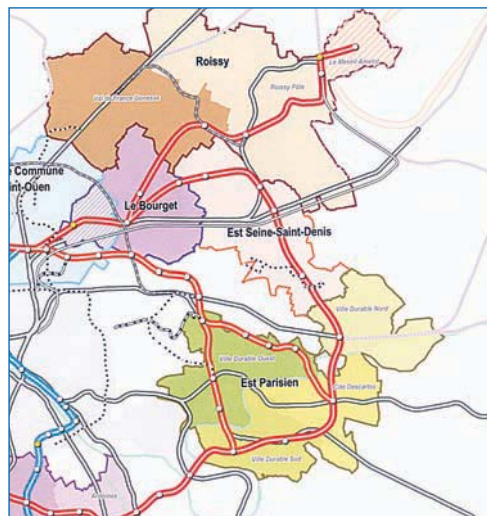
... « Le projet de « Cluster Ville durable » prend tout son sens avec l'**accessibilité renouvelée du territoire qu'offrira le réseau « Grand Paris Express »** ; le secteur est doublement concerné par ce projet de transport : l'Arc « Grand Express » et l'Arc « Est Proche ». L'environnement des futures gares du réseau fera l'objet d'efforts particuliers en matière de **qualité urbaine et de nouvelles mobilités**. »...

... « Ces projets de territoires partagés seront mis en cohérence par un schéma d'ensemble afin de tirer le meilleur parti des complémentarités entre les différents pôles du Cluster. »

## GRAND PARIS

Toutes les informations sur le site internet municipal  
[www.ville-champssurmarne.fr](http://www.ville-champssurmarne.fr)

## Aperçu des « Clusters » à l'Est parisien, dont celui « Ville durable » en quatre C.D.T. autour de la Cité Descartes



Ressources, territoires, habitats et logement  
Energies et climat  
Développement durable  
Prévention des risques  
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

## TERRITORIALISATION DES OBJECTIFS LOGEMENTS

« La méthode de répartition de l'objectif de production de **70 000 logements par an sur le territoire francilien** repose sur un principe de répartition au prorata du potentiel relatif de développement des territoires les uns par rapport aux autres. »...

... « Le bassin de territorialisation constitue donc un **territoire francilien d'échelle multi-communale** qui intègre des logiques de fonctionnement locales (réalités géographiques, domicile-travail, périmètres de planification supra communale - SCOT, PLH, ...).

... « **Le calcul de l'objectif annuel de construction de logements se décompose en trois parties :**

- 35 000 logements/an, qui permettent le maintien de la population en place, Ces 35 000 logements permettant de satisfaire aux besoins sont répartis de façon homogène sur l'ensemble du « Territoire » en appliquant un taux moyen de construction de 0,66% du parc total de logements.
- 25 000 logements/an, qui répondent aux besoins nécessaires afin d'accueillir des populations nouvelles et d'offrir des parcours résidentiels variés dans le cadre des tendances actuelles du développement du territoire, La répartition des 25 000 logements nécessaires à cet accueil se fait en fonction du potentiel de développement relatif à l'ensemble des « Territoires » régionaux les uns vis-à-vis des autres.
- 10 000 logements/an qui permettent de répondre aux besoins supplémentaires engendrés par le projet du Grand Paris. Ces 10 000 logements supplémentaires seraient induits par « l'effet Grand Paris », ils ne seraient pas répartis sur l'ensemble du territoire francilien, mais sur des territoires sous influence du futur réseau, dans les C.D.T. ou bénéficiant d'un développement économique lié à la dynamique du Grand Paris. Ce qui, pour le C.D.T. Champs-sur-Marne/Noisy-le-Grand représenterait 900 logements/an, durant les 15 années de réalisation de ce projet « Grand Paris ».

*Il est donc bien nécessaire qu'ensemble, population, élus, nous exigions de rester « maîtres »*

*de l'aménagement de notre ville et donc de l'écriture du C.D.T. et de sa mise en œuvre.*

*Comme vos élus se doivent de vous tenir informés de toute évolution de ce dossier*

*Pour ma part, je m'y engage.*

*Maud Tallet  
Maire de Champs-sur-Marne  
Conseillère Générale*